

ASSOCIATION OSONS !
Guichet des Associations
40 Ter Square des Antilles
35400 SAINT MALO

A l'attention de **Alice Guillard** et de **Claude Lucas**

Nos réf. : AL/180602

LRAR N° 1A 146 720 6972 2

Rennes, le 27 juin 2018

Madame, Monsieur,

Votre courrier reçu le 25 Juin a retenu toute mon attention.

Notre étude dont le rapport (160 pages) est disponible sur notre site internet www.airbreizh.asso.fr comporte deux volets :

- Un volet sanitaire sur les PM 10, polluant réglementé par le Code de l'Environnement (des mesures ont aussi été menées sur l'Ozone, le dioxyde d'azote et dioxyde de soufre),
- Un volet sur les nuisances liées aux dépôts de particules sédimentables.

Sur le 1^{er} thème, nos mesures effectuées pendant 4 mois en 2017 ont montré le respect des valeurs réglementaires en moyenne annuelle pour le polluant PM 10 (valeurs inférieures à 40 µg/m³). Pour les autres polluants (O₃, NO₂ et SO₂), pas de dépassements non plus. Saint-Malo Agglomération a financé la pérennisation de cette mesure des PM 10 sur la nouvelle station située au Cimetière de Rocabey dont les mesures sont en open data sur notre site web. D'ailleurs, je vous invite à nous faire remonter toute remarque pour que notre outil évolue selon les besoins des citoyens Bretons.

Sur le second thème, il s'agit de nuisances qui ne sont pas réglementées par le Code de l'Environnement par des valeurs chiffrées. Nous avons donc défini un seuil de nuisances sur la base de références bibliographiques.

En fonction des sites, le nombre de jours de nuisance est compris entre 13 et 28 jours sur les 120 jours de surveillance (soit 11 à 22% de la durée de la campagne).

Pour les origines possibles des particules sédimentables :

Sur les trois sites « urbains de fond », **pour les jours présentant une nuisance, l'influence naturelle est souvent majoritaire.** Composée de sables, végétaux,

air
BREIZH

ORGANISME
DE MESURE, D'ÉTUDE
ET D'INFORMATION SUR
LA QUALITÉ DE L'AIR
EN BRETAGNE

coquillages, cette part naturelle représente 60 à 100% de chaque échantillon journalier.

La part restante des échantillons est liée aux émissions engendrées par des activités anthropiques (d'origine humaine). Elle est composée notamment de tourteaux de tournesol, drêche de maïs, phosphates, suies, peinture, particules métalliques, etc. L'origine et la contribution de cette part sont variables suivant le positionnement des sites « urbains de fond ».

Les particules issues des activités industrielle et portuaire ont été retrouvées sur les prélèvements des sites « urbains de fond » en période de nuisance. Leurs contributions restent minoritaires mais peuvent occasionnellement être plus abondantes lors de conditions particulières d'activités et/ou de conditions météorologiques.

D'autres influences anthropiques ont également été observées dues à des activités telles que : des travaux (voiries, bâtiments, etc.), des incendies et/ou brûlages, des phénomènes de combustion, peinture, etc.

La dispersion de ces particules (distance d'envols), qu'elles soient naturelles et anthropiques, dépend de leurs propriétés et notamment de leur poids.

Cependant, toute étude a ses limites en lien avec les moyens financiers mis en œuvre :

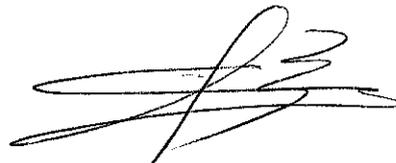
- Durée de l'étude (4 mois)
- Absence de mesures de PM 2.5
- Pas de mesures sur les précurseurs de particules fines de type NH3 ou COV

Nous avons également recommandé de réaliser des analyses granulométriques des dépôts sur les PM10/2.5

Enfin, concernant le volet odeurs, notre étude a permis d'écarter l'H2S. Cependant, je trouve très intéressante votre démarche. Il conviendrait de former un jury de nez selon la méthode développée par nos homologues d'ATMO Normandie ou d'Air Pays de Loire mais aussi de rechercher un screening le plus complet possible des molécules potentiellement odorantes. Ce point est dépendant des industriels car nous ne connaissons pas toutes les matières premières utilisées ni tous les process. Sur ce point, le service installations classées de la DREAL pourrait nous aider dans cette définition.

Je suis à votre disposition pour vous rencontrer sur ce thème à Saint-Malo ou bien dans nos bureaux à Rennes.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Alain LAPLANCHE

Président d'Air Breizh

air
BREIZH

ORGANISME
DE MESURE, D'ÉTUDE
ET D'INFORMATION SUR
LA QUALITÉ DE L'AIR
EN BRETAGNE